



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice

Séance du 22 mars 2018

Tirage au sort pour la zone n° 38 – Isère

Le 22 mars 2018, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 place Vendôme - 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 38 – Isère, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 28 décembre 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 32 du décret n°75-770 du 14 août 1975 relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices d'huissier de justice et concernant certains officiers ministériels et auxiliaires de justice.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- Mme Françoise BOYER, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Marc-Antoine BECUE, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Marie-Christine GETTE-PENE, représentant de la Chambre nationale des huissiers de justice ;

FB + AS ^{JP} F.C.
1/6

- M. François CONNAULT, magistrat judiciaire, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques à la direction des affaires civiles et du sceau ;

La séance a débuté le 22 mars 2018 à 10 heures 55.

*
* * *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 31 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- ... 37 demandes de création d'offices enregistrées.
- ... 6 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - ... 3 demandes surnuméraires ;
 - ... 4 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - ... 3 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond ~~/ ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

FB ~~AS~~ ef F.C.
2/6

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

pas d'anomalie

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2017.

FB  CP
AS

F.C.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° zone	N° demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
38	40035	01/02/2018 14:01:09.675534	18
38	40072	01/02/2018 14:01:28.796597	24
38	40146	01/02/2018 14:01:59.287605	1
38	40186	01/02/2018 14:02:16.144071	19
38	40191	01/02/2018 14:02:19.318356	25
38	40284	01/02/2018 14:03:07.132751	3
38	40314	01/02/2018 14:03:22.175698	8
38	40338	01/02/2018 14:03:36.797029	11
38	40469	01/02/2018 14:04:58.940785	30
38	40489	01/02/2018 14:05:12.795188	9
38	40584	01/02/2018 14:06:43.455152	7
38	40652	01/02/2018 14:07:45.645441	22
38	40837	01/02/2018 14:11:46.542300	23
38	40840	01/02/2018 14:11:47.638103	17
38	40944	01/02/2018 14:14:51.616640	20
38	41033	01/02/2018 14:18:12.859874	13
38	41179	01/02/2018 14:25:53.721676	26
38	41578	01/02/2018 15:19:42.126203	16
38	41597	01/02/2018 15:25:13.097420	2
38	41608	01/02/2018 15:26:43.779927	15
38	41623	01/02/2018 15:29:53.394592	12
38	41653	01/02/2018 15:38:26.163366	21
38	41672	01/02/2018 15:46:09.358311	5
38	41733	01/02/2018 16:05:12.531577	4
38	41767	01/02/2018 16:13:28.433712	28
38	41903	01/02/2018 17:27:13.921276	14
38	42019	01/02/2018 18:08:40.478458	6
38	42279	01/02/2018 21:38:44.874767	31
38	42342	02/02/2018 08:42:19.043199	29
38	42407	02/02/2018 10:52:21.602941	27
38	42452	02/02/2018 12:05:03.050401	10

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

FB + AS^{ep} F.C.
4/6

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

Rien

FB CP F.C.
 AS 5/6

La séance a été levée le 22 mars 2018 à 10 heures 03.

*
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

Paris, le 22/03/18.....



Le premier secrétaire



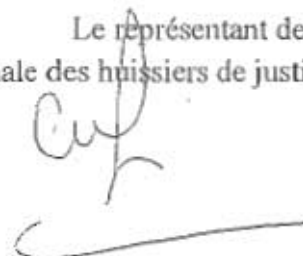
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence

Le second secrétaire



Le magistrat

Le représentant de la
Chambre nationale des huissiers de justice



Zone 38 - Isère

Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro de demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt de la première demande horodatée par ce demandeur
01/02/2018 14:05:52.224884	40 540	38	40 469	01/02/2018 14:04:58.940785
01/02/2018 14:50:13.341439	41 439	38	41 033	01/02/2018 14:18:12.859874
01/02/2018 16:28:24.125147	41 810	38	41 033	01/02/2018 14:18:12.859874

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels


Eric MARTIN-HERSENT

21 MARS 2018

Zone 38 - Isère

Liste des demandes caduques articles 29 et 31 du décret n°75-770

Date de Dépôt	Numéro de demande	Zone	Motif
01/02/2018 15:11:10.289239	41 541	38	Art. 29
01/02/2018 15:41:39.506230	41 661	38	Art. 29
02/02/2018 13:44:36.258111	42 576	38	Art. 29


Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels
Éric MARTIN-HERSENT

21 MARS 2018

Zone 38 - Isère

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt

Numéro de
demande

Date de la renonciation

Zone

Néant

Le chef de bureau de la gestion des officiers ministériels

Éric MARTIN-HERSENT



21 MARS 2018